

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle COLLOCA, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE.

Étaient absents non excusés : Mme Sylvie DUCLOS, Mme Christelle POSTEL.

Procurations : Mme Joëlle COLLOCA en faveur de Mme Nathalie BESSON, Mme Françoise POCK en faveur de Mme Hélène BARATHIEU, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Jean-Philippe AUBERT en faveur de M. Georges DANIEL, M. Jean ALBE en faveur de M. Guillaume JOUVE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.  
Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.  
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

---

### **1) RETRAIT de la délibération en date du 29 novembre 2022 : acquisition du Foyer St Victor à l'euro symbolique**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance en date du 29 novembre 2022, une délibération avait été prise concernant l'acquisition du Foyer St Victor à l'euro symbolique, conformément aux statuts de l'association.

Il avait été décidé de passer par un notaire pour établir l'acte.

Cette délibération doit être retirée car l'acte sera passé en la forme administrative.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Acquisition du Foyer St Victor à l'euro symbolique**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 29 novembre 2022 pour accepter la cession du Foyer St Victor à l'euro symbolique, suite à l'assemblée générale de l'association en date du 28 septembre 2022 au cours de laquelle les membres de l'association avaient entériné cette décision, conformément à leurs statuts et notamment l'article 11.

Il avait été précisé dans cette délibération que l'acte serait passé devant notaire.

Cet acte sera établi en la forme administrative.

Il convient de préciser que le bien sera classé au domaine public de la commune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Délibération modificative du budget : augmentation des frais de personnel**

En 2022, les frais de personnel se sont avérés plus importants que prévus du fait de la conjoncture ayant entraîné une augmentation de 3,5% du point d'indice et du paiement d'une "prime inflation", ce qui a entraîné un dépassement du budget.

Afin d'équilibrer les lignes budgétaires, il est nécessaire de transférer des crédits de la ligne "électricité" vers la ligne "charges de personnel".

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**4) Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG - Hameau de Palus : Génie civil du réseau téléphonique - coord avec 17-DIS-43**

Un point est fait sur l'historique du projet de 2018. Mme le Maire précise que l'emprise du projet initial a été augmenté pour satisfaire les besoins des habitations existantes. De ce fait, et en raison de l'augmentation des coûts, il convient de redéposer une demande d'inscription au programme d'investissement au SMEG pour l'enfouissement des réseaux Orange.

Mme le Maire rappelle que le coût du projet s'élève à 27 964,30 € HT soit 33 557,16 € TTC.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**5) Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : Hameau de Palus : Eclairage public - coord avec 17-DIS-43**

Les éléments sont identiques au point 4, mais concerne cette fois l'enfouissement de l'éclairage public.

Mme le Maire rappelle que le coût du projet s'élève à 19 688,90 € HT soit 23 626,68 € TTC.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**6) Demande de subvention DETR/DSIL 2022 : goudronnage chemin d'accès au cabinet médical**

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de goudronnage du chemin d'accès au cabinet médical.

Un devis a été établi par l'entreprise CARMINATI Frères à Saint-Paul-les-Fonts pour un montant de 38 555,00 € HT soit 46 266,00 € TTC.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR afin d'obtenir une subvention de 40% du montant HT.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**7) Demande de subvention DETR/DSIL 2022 : remplacement des menuiseries Mairie**

Madame le Maire informe l'assemblée que pour finir le programme de rénovation des menuiseries, il est nécessaire de remplacer 11 menuiseries de la Mairie qui sont vieillissantes.

Un devis a été établi par l'entreprise MAESTRONI SERRES à Vedène pour un montant de 30 618,00 € HT soit 36 741,60 € TTC.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR afin d'obtenir une subvention de 40% du montant HT.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **8) Demande de subvention DETR/DSIL 2022 : remplacement menuiseries salle place de la Mairie (ancienne bibliothèque)**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au changement de 3 menuiseries de la salle située place de la Mairie anciennement bibliothèque.

Un devis a été établi par l'entreprise MAESTRONI SERRES à vedène pour un montant de 6 257,00 € HT soit 7 508,40 € TTC.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR afin d'obtenir une subvention de 40% du montant HT.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **9) Questions diverses**

**a** - Mme le Maire informe l'assemblée que les administrés ont la possibilité de consulter par le biais du site "wigardfibre" si leur domicile est éligible à la fibre et quand.

**b** - Mme le Maire informe que les travaux de rénovation énergétique des logements communaux sont terminés (double vitrage, isolation des combles et planchers, 2 toitures et installation de pompes à chaleur). Mme le Maire précise également que le changement des vitrages du dojo est en cours et que les travaux sur la verrière du gymnase sont également terminés.

**c** - L'aménagement du coin lecture au "Square Paul Héraud" est en service.

**d**- Délestage électrique : afin de prévenir les délestages, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de télécharger l'application "EcoWatt" afin de connaître à J -3 l'état du réseau.

Un document explicatif sera distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.

**e** - Mme le Maire informe l'assemblée qu'une partie du terrain des Amandiers sera aménagé en une aire de stationnement.

**f** - Mr DANIEL Georges fait lecture d'une lettre de remerciements du Lycée "Gymnasium Wolbeck" pour l'accueil d'un stagiaire au sein des services techniques.

**g** - Intervention de Mr PETITOT Hervé : Il précise que le calvaire de Palus se dégrade. Mme le Maire prend note et fera le nécessaire pour établir un devis.

**h**- Mme BARATHIEU Hélène annonce que "La nuit de la lecture" aura lieu le 21 janvier 2023 à la bibliothèque.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H50